



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 15 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le quinzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq (2025-07-15), sous la présidence du maire. La directrice générale/greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia et Alexandre Picard. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENT

Bertrand Dubé

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2025-07-133

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2025-07-134

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'Ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|------|--|------------------------|
| 1. | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - JUIN 2025 | |
| | CORRESPONDANCE | |
| | FINANCE | |
| 4. | Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Juin 2025. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 5. | Acceptation des comptes à payer – Juillet 2025. | |
| 6. | Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain. | |
| 7. | Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat. | |
| 8. | Tous sujets relatifs – Réception définitive / Asphaltage rue Gabrielle. | |
| 9. | Tous sujets relatifs – Réception définitive / Stationnement Centre communautaire. | |
| 10. | Tous sujets relatifs – Annulation de plusieurs soldes résiduaire. | |
| 11. | Tous sujets relatifs – Entente ville de Cowansville pour hockey mineur. | |
| 12. | Tous sujets relatifs – Projet d'entente promoteur. | |
| 13. | Tous sujets relatifs – Bureau de poste. | |
| 14. | Tous sujets relatifs – Mandat arpenteur-géomètre pour description technique. | |
| | AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS | |
| 15. | Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière. | |
| | VOIRIE MUNICIPALE | |
| | HYGIÈNE DU MILIEU | |
| | URBANISME | |
| 16.0 | Tous sujets relatifs – Adoption du règlement 442-2025. | |
| | LOISIRS | |
| 17.0 | Tous sujets relatifs – Halloween. | |
| | SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE | |
| | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| | CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION | |



2025-07-135

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU
17 JUIN 2025**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 17 juin 2025 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 17 juin 2025 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

2025-07-136

**RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE**

Soumis au conseil : Rapport verbal du 15 juillet 2025 fait au conseil municipal par la directrice générale/greffière-trésorière ;

SUR PROPOSITION de Benoît Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière du 15 juillet 2025 sur les autorisations de dépenses, les finances de la municipalité et sur l'état de l'ensemble des dossiers en cours.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait.

2025-07-137

**AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN JUILLET 2025 &
AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2025**

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en juillet 2025 et autres comptes payés affectant l'année 2025;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés en juin 2025 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juillet 2025 et les autres comptes payés affectant l'année 2025 et ce, tels que soumis et en autorise le paiement.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

2025-07-138

**DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTION, PUBLICITÉ, ACHAT /
JUILLET 2025**

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoît Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le paiement suivant :

1. Groupe Guérin : Changement de la pompe pour osmose mairie : 2 250.00.-\$, plus taxes,
2. Traffic Innovation Inc; Ensemble de feux rectangulaires à clignotements : 8 904.00.-\$, plus taxes,
3. Top location : location de chipper pour parc Langevin; 1 046.40.-\$, plus taxes,
4. Top location; location plaque pour parc Langevin; 1 133.60.-\$, plus taxes,
5. Distribution Écosol : 60 verges de terre à pelouse parc Langevin : 1 737.-\$, plus taxes,

Que les sommes requises pour le paiement du point 2 soit l'achat d'ensemble de feux rectangulaires à clignotements soit pris à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de 5 ans et les sommes requises pour le paiement des points 3,4 et 5 soient prisent à même le poste 55-162-00-000.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

2025-07-139

No de résolution
ou annotation

DÉCISION DU CONSEIL – RÉCEPTION DÉFINITIVE ET PAIEMENT FINAL – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE GABRIELLE & CERTIFICAT DE RÉCEPTION

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Groupe Colas Québec Inc. par résolution pour les travaux de réfection de la rue Gabrielle;

ATTENDU QUE Dave Williams, ing., a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis la recommandation de paiement no.4 et réception définitive;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Dave Williams, ing., en date du 09 juillet 2025 qui en fait la réception définitive et autorise le paiement du décompte no.4 pour paiement final au montant de **18 927,95-\$**, taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

2025-07-140

DÉCISION DU CONSEIL – RÉCEPTION DÉFINITIVE ET PAIEMENT FINAL – TRAVAUX DU STATIONNEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Bertrand Ostiguy Inc. par résolution pour les travaux du stationnement du centre communautaire;

ATTENDU QUE Dave Williams, ing., a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis la recommandation de paiement no.4 et réception finale;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Dave Williams, ing., en date du 07 juillet 2025 qui en fait la réception définitive et autorise le paiement du décompte no.4 pour paiement final au montant de **37 078,38-\$**, taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

2025-07-141

DÉCISION DU CONSEIL – ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2025-07-142

DÉCISION DU CONSEIL – PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE COWANSVILLE CONCERNANT LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QU'il a un manque de bénévoles pour former adéquatement l'Association de Hockey mineur de St-Alphonse;

ATTENDU QUE la Fédération du Hockey mineur de l'Estrie oblige l'Association de Hockey mineur de Saint-Alphonse à adhérer à une association en règle;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve les modalités prévues à l'entente intermunicipale entre la ville de Cowansville et la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour une durée d'un an et l'Entente est adoptée telle que soumise.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente durant la durée de ce contrat.

Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Gilbert Cabana, quitte la salle du Conseil pendant les délibérations et le vote sur ce point.

2025-07-143

DÉCISION DU CONSEIL – APPROBATION D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SUR LA RUE DU DOMAINE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du promoteur du développement domiciliaire situé sur la rue du Domaine un plan projet de lotissement de 50 terrains sur les lots 2 592 871 et 5 668 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE l'acceptation finale du projet de lotissement doit intervenir dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux entre la Municipalité et le promoteur;

ATTENDU QUE le promoteur a rempli chacune des obligations requises par la Municipalité préalablement à la signature d'une entente relative à des travaux municipaux;

ATTENDU QUE le projet de lotissement est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU le projet d'entente relative à des travaux municipaux soumis au Conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de ce projet d'entente relative à des travaux municipaux, ce qui permettra au promoteur de continuer les démarches pour la réalisation du projet domiciliaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby approuve le projet d'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec la compagnie Gestion DMO inc. dans le cadre de la réalisation d'un projet domiciliaire sur son territoire, soit dans le secteur de la rue du Domaine;

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour la réalisation du projet domiciliaire dans le secteur de la rue du Domaine par la compagnie Gestion DMO inc.;

Suite à l'adoption de la résolution, monsieur Gilbert Cabana revient dans la salle du Conseil et reprend son siège.

2025-07-144

DÉCISION DU CONSEIL – INTENTION DE POSTES CANADA / FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse de Granby a été mise au fait que Postes Canada à l'intention de fermer le bureau de poste de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU QUE la municipalité a été informée qu'aucune candidature n'a été retenue pour le poste;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil s'oppose à la fermeture du bureau de poste de Saint-Alphonse-de-Granby ; car, cette décision unilatérale ne correspond pas aux besoins réels de la population et donc des usagers de la municipalité.

QUE ce conseil propose l'employé no. 7176311 comme candidate au bureau de poste de Saint-Alphonse-de-Granby.

QUE ce conseil s'adresse par cette résolution au premier ministre du Canada et au député fédéral Madame Andréanne Larouche pour qu'elle intervienne dans ce dossier pour que Postes Canada maintienne l'ouverture du bureau de poste de Saint-Alphonse-de-Granby.

2025-07-145

DÉCISION DU CONSEIL – MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE DESCRIPTION TECHNIQUE D'UN IMMEUBLE EN VUE D'UNE EXPROPRIATION.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition de terrains pour l'égouttement des eaux d'une rue;

ATTENDU QUE cette acquisition est nécessaire pour l'égouttement des eaux d'une rue de la municipalité et qu'il sera réalisé dans l'intérêt public;

ATTENDU QUE malgré toutes les discussions tenues entre les parties, une entente à l'amiable n'a pu être conclue avec le propriétaire de l'immeuble;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité doit obtenir une description technique afin de procéder à l'expropriation de cette partie du lot 3 585 105 du cadastre du Québec requise en vue de son acquisition pour l'égouttement des eaux d'une rue;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil mandate Monsieur Daniel Touchette, arpenteur-géomètre afin de préparer une description technique de la partie du lot 3 585 105, du Cadastre du Québec, au montant de 5 900 \$, plus taxes à Saint-Alphonse-de-Granby.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport.

2025-07-146

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.442-2025 PORTANT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 juin 2025;

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de Règlement no. 442-2025 a eu lieu lors la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 juin 2025;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 15 juillet 2025 à 19h00 portant sur ce projet de règlement ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le règlement, sans changement, « *RÈGLEMENT NO. 442-2025 PORTANT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)* », tel que soumis et rédigé.

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2025-07-147

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE L'ACTIVITÉ D'HALLOWEEN 2025

Soumis au conseil : Rapport préparé par Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve la tenue de l'activité « d'Halloween » qui se tiendra le 17 octobre 2025 au montant de 9 000 \$ pour les activités et achats nécessaires

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h40 jusqu'à 19h55.

2025-07-148

CLÔTURE DE LA SESSION

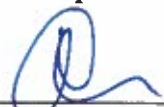
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h55.


Annie Lessard, d.g. et greff.trés.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée